



Personnel de service, si je sorts du collège ...

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 février 2007

Personnel de service, si je sorts du collège pour fumer une cigarette puis-je craindre une sanction pour abandon de poste, serais-je couverte au niveau accident

Réponse :

- Il est beaucoup plus simple de demander l'autorisation de sortir car vous courrez effectivement ce risque.
- Quant à la couverture d'un éventuel accident, elle n'est pas remise en compte ; c'est sa qualification d'accident du travail qui peut l'être et c'est votre employeur qui pourrait en subir les conséquences indirectes.